



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

**Circulaire administrative  
CAR/264**

Le 12 novembre 2008

## **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 7 des radiocommunications**

- **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Recommandation et d'un projet de Recommandation révisée**

A la réunion de la Commission d'études 7 de l'UIT-R (Services scientifiques), qui s'est tenue les 6 et 14 octobre 2008, la Commission d'études a adopté les textes d'un projet de nouvelle Recommandation et d'un projet de Recommandation révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 10.4.5) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et résumés de ces projets de Recommandation sont donnés à l'Annexe 1.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.2 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 12 février 2009, si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces projets de Recommandation.

Tout Etat Membre qui indique qu'un projet de Recommandation ne devrait pas être approuvé est prié d'en donner la raison et de proposer d'éventuelles modifications afin de faciliter la suite de l'examen du projet en question par la Commission d'études au cours de la période d'études (§ 10.4.5.5 de la Résolution UIT-R 1-5).

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et des dispositions seront prises afin que ces Recommandations soient publiées conformément au § 10.4.7 de la Résolution UIT-R 1-5.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Titres et résumés des projets de Recommandation

Documents joints:

Documents 7/BL/1 et 7/BL/2 sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

## Annexe 1

### Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés par la Commission d'études 7 des radiocommunications

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R RS.[PATTERN EESS]

Doc. 7/BL/1

#### **Diagramme d'antenne de référence pour les détecteurs passifs fonctionnant dans le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) à utiliser dans les analyses de compatibilité, pour les fréquences comprises entre 1,4 et 100 GHz**

Ce projet de nouvelle Recommandation fournit un diagramme d'antenne de référence pour les détecteurs passifs du SETS à utiliser dans les études de compatibilité, pour les fréquences comprises entre 1,4 et 100 GHz lorsqu'on ne dispose d'aucune autre information sur les antennes de détecteurs existants.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SA.1344

Doc. 7/BL/2

#### **Bandes de fréquences et largeurs de bande préférées pour la transmission de données d'interférométrie spatiale à très grande base (VLBI) dans les bandes actuellement attribuées au service de recherche spatiale (SRS)**

L'Annexe a été supprimée mais son contenu est repris dans un nouveau rapport. Au point 1 du *recommande*, la bande 25,5-27 GHz est ajoutée aux bandes de fréquences préférées pour la transmission des données de télémétrie et le transfert des signaux de référence de temps et de phase. Une note de bas de page est également ajoutée pour indiquer que le système Radioastron continuera d'utiliser la bande 8,4 GHz pour le transfert des signaux de référence de phase.

---